



Projet Associatif



2020/
2025

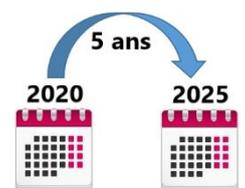
Adapei 45, agir ensemble pour
construire notre avenir





Le projet associatif de l'Adapei 45 est écrit en Facile à lire et à Comprendre pour vous.

L'association écrit un nouveau projet associatif tous les 5 ans.



Le projet associatif explique ce que l'association veut faire avec et pour :

Les personnes accompagnées par l'Adapei 45;

Les professionnels de l'Adapei 45;

Les bénévoles de l'Adapei 45.



Dans le projet associatif on peut trouver :

- L'histoire de l'association
- Les valeurs de l'association
- Les axes stratégiques

Histoire de l'association

Il y a longtemps, des parents d'enfants en situation de handicap ont créé l'Association « Les papillons blancs du Loiret ».



Les parents des enfants en situation de handicap ont rencontré des amis, des éducateurs et des médecins pour aider leurs enfants.



Des établissements ont été construits à Orléans, à Gien, à Montargis et à Pithiviers.



L'association Les papillons blancs du Loiret avait peu d'argent.

Les parents des enfants en situation de handicap payaient les éducateurs.

Après, l'association Les papillons blancs du Loiret a son nom.

changé



L'association s'appelle maintenant l'Adapei 45.

Aujourd'hui, l'Adapei 45 paie les professionnels et construit les établissements grâce à la participation de l'Etat.



Aujourd'hui, il existe beaucoup d'établissements pour les enfants et les adultes accompagnés.

Une personne accompagnée est dans un établissement adapté à son handicap et à son projet.

L'Adapei 45 accueille et accompagne les personnes tout au long de leur vie si elles en ont besoin.



La Tolérance:

Chacun doit respecter les différences de l'autre.



La Citoyenneté:

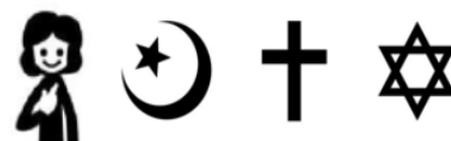
L'Adapei 45 dit que les personnes en situation de handicap ont des droits et des obligations comme tout le monde.



La Laïcité :

Chaque personne a le droit de choisir sa religion.

L'Adapei 45 respecte toutes les religions des personnes en situation de handicap.



Nos axes stratégiques



Les Axes Stratégiques

L'axe stratégique veut dire on réfléchit à une direction à suivre pour travailler.

L'Adapei 45 a choisi 4 axes stratégiques à travailler pendant les cinq prochaines années.

Les professionnels et les bénévoles respectent les axes stratégiques donnés par l'association.

Les axes stratégiques donnés par l'association servent à savoir comment on accompagne les personnes en situation de handicap.



Dans le projet associatif 2020-2025 l'Adapei 45 a choisi quatre axes :

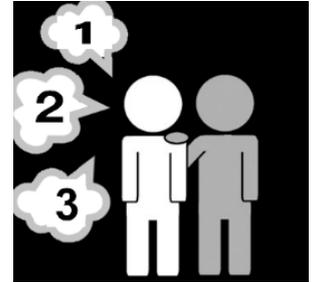
- **Axe numéro 1 : Le respect du droit aux choix des personnes accompagnées.**
- **Axe numéro 2 : L'Adapei 45 veut donner des réponses adaptées aux besoins des personnes dans la société.**
- **Axe numéro 3 : L'Adapei 45 veut que la société soit solidaire et inclusive tout en étant responsable et accompagnante.**
- **Axe numéro 4 : l'Adapei 45 est une association parentale militante.**

Axe numéro 1 : Le respect du droit aux choix des personnes accompagnées

Les personnes accompagnées ont des souhaits et des choix.

Les accompagnateurs doivent respecter leurs souhaits et leurs choix.

Durant leur vie, leurs souhaits et leurs choix peuvent évoluer.



Pour permettre le respect aux choix des personnes accompagnées il faut :

Les personnes accompagnées doivent connaître leurs droits.

Les personnes doivent être accompagnées pour être aidées à s'exprimer.

Les personnes accompagnées doivent être écoutées.

Les accompagnateurs doivent écrire les souhaits des personnes accompagnées.

Les accompagnateurs doivent aider les personnes accompagnées dans leur projet.

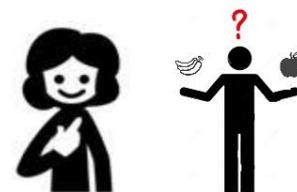
La personne peut être aidée mais elle doit rester responsable de son projet.



Pour que cet axe numéro 1 puisse se réaliser l'Adapei 45 a 4 objectifs :

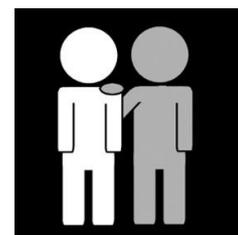
- Objectif numéro 1 : L'Adapei 45 souhaite que les personnes accompagnées soient autodéterminées.

L'autodétermination veut dire laisser la personne accompagnée décider de son projet et en être responsable.



La personne accompagnée décide de son projet en faisant des choix.

La personne accompagnée décide de son projet en ayant des souhaits.



La personne accompagnée doit être actrice de son projet

Les accompagnateurs doivent aider la personne à prendre des décisions.

- Objectif numéro 2 : L'Adapei 45 et les accompagnateurs doivent rendre les informations accessibles.

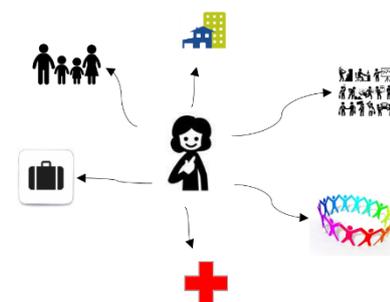
Pour rendre des informations accessibles pour tous, L'Adapei 45 peut utiliser différentes méthodes, comme le FALC.



L'information doit être adaptée suivant les difficultés de chacun.

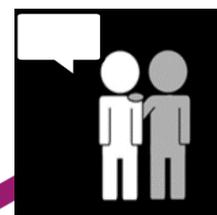
- Objectif numéro 3 : La personne doit être informée sur tout ce qui la concerne.

La personne est informée pour décider de son projet.



- Objectif numéro 4 : Les accompagnateurs doivent aider chaque personne à exprimer ses souhaits.

Ce sont les souhaits de la personne qui vont construire son projet.



Axe numéro 2 : L'Adapei 45 veut donner des réponses adaptées aux besoins des personnes dans la société.

L'association Adapei 45 veut proposer des aides en fonction des besoins de la personne.

Il y a beaucoup de personnes en situation de handicap qui ont besoin d'être accompagnées

Parfois il n'y a pas de places pour accompagner toutes les personnes qui en ont besoin.

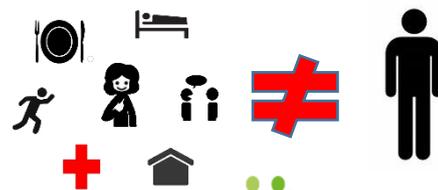
Parfois les personnes accompagnées ont besoin de changer leur accompagnement.

Les personnes changent leur accompagnement car leurs besoins sont différents.

Chaque personne a des besoins d'accompagnements différents.

Aujourd'hui les services et établissements de l'Adapei 45 ne peuvent pas répondre seuls aux besoins de tout le monde.

L'organisation de l'Adapei 45 doit changer pour pouvoir répondre aux besoins de tout le monde.



Pour que cet axe numéro 2 puisse se réaliser l'Adapei 45 à 3 objectifs :

- Objectif numéro 1 : Trouver une solution pour toutes les personnes qui ont des besoins

L'Adapei 45 ne veut plus que des personnes attendent une place.



- Objectif numéro 2 : L'Adapei 45 veut remplacer les places par des propositions d'accompagnement.

Proposer des accompagnements permet de pouvoir aider plus de personnes.



- Objectif numéro 3 : L'Adapei 45 veut travailler en partenariat avec d'autres associations.

Le partenariat avec d'autres associations permet de proposer plus de solutions d'accompagnement.

Le partenariat permet de trouver une solution adaptée aux besoins de la personne.



Axe numéro 3 : L'Adapei 45 veut que la société soit solidaire et inclusive tout en étant responsable et accompagnante.

Une société c'est l'ensemble des personnes qui vivent dans un pays.

Par exemple la France est une société où vivent les Français.

La société doit s'adapter aux besoins différents de chaque citoyen.

Un citoyen c'est une personne qui a des droits et des devoirs dans une société.

Inclus veut dire faire partie d'un groupe.

Une personne est incluse si la société permet à la personne de pouvoir vivre avec les autres.

La société doit permettre aux personnes en situation de handicap d'être incluse.

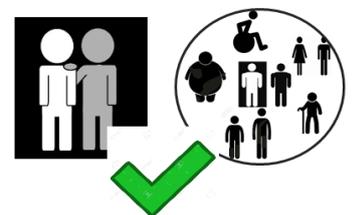
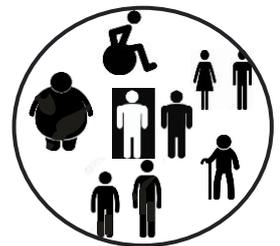
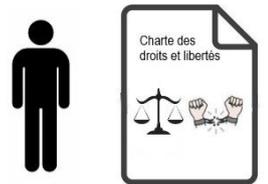
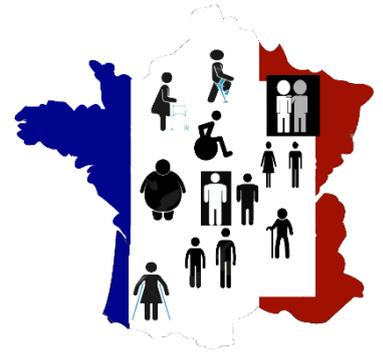
La personne en situation de handicap est incluse si elle peut utiliser ses droits de citoyens.

La personne en situation de handicap est incluse si elle peut vivre avec les autres.

La société est responsable de la sécurité des personnes

Pour que la personne en situation de handicap soit incluse en toute sécurité, la société doit permettre à la personne d'être accompagnée.

L'accompagnement aide la personne à pouvoir s'inclure dans la société en toute sécurité.



Pour que cet axe numéro 3 puisse se réaliser l'Adapei 45 a 5 objectifs :

- Objectif numéro 1 : L'Adapei 45 et les partenaires doivent réfléchir ensemble pour permettre à tous d'être inclus dans la société en toute sécurité.



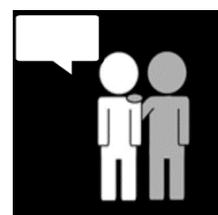
- Objectif numéro 2 : Continuer à créer de nouveaux projets sur l'inclusion.



- Objectif numéro 3 : Parler de l'inclusion des personnes en situation de handicap partout.



- Objectif numéro 4 : Aider les personnes en situation de handicap à défendre eux-mêmes leurs droits.



- Objectif numéro 5 : L'Adapei 45 veut que les projets respectent les règles pour la protection de l'environnement.

Par exemple si l'Adapei 45 veut construire un établissement, elle va utiliser des matériaux éco responsable.

Etre Eco responsable veut dire qu'on est une personne qui fait attention à la nature.



Axe numéro 4 : l'Adapei 45 est une association parentale militante

Une association parentale c'est une association qui a été créée par des parents.



A l'Adapei 45 ce sont des parents de personnes en situation de handicap qui ont créé l'association.

Militante veut dire qui se bat pour défendre des idées

L'Adapei 45 veut continuer à se battre pour que la société aide les personnes en situation de handicap.



L'Adapei 45 veut que les parents et les professionnelles réfléchissent ensemble pour améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap.



Pour que cet axe numéro 4 puisse se réaliser l'Adapei 45 a 5 Objectifs :

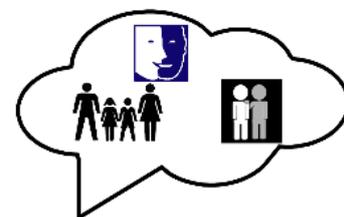
➤ Objectif numéro 1 : Unir les deux responsabilités de l'Adapei 45 ; Aider les familles des personnes en situation de handicap et défendre leurs idées dans la société.



S'occuper du bon fonctionnement des services qui accompagnent les personnes en situation de handicap.



➤ Objectif numéro 2 : L'Adapei 45 veut que les personnes en situation de handicap réfléchissent à leur accompagnement avec les parents et les professionnels.



➤ Objectif numéro 3 : L'Adapei 45 veut parler de leurs actions aux élus de la ville et de la France.



➤ Objectif numéro 4 : L'Adapei 45 veut continuer à parler de ses actions dans les établissements et à l'extérieur de l'association.



➤ Objectif numéro 5 : L'Adapei 45 veut motiver des nouvelles personnes à devenir adhérent de l'association.

Adhérer veut dire faire partie d'une association et avoir les mêmes idées.



Ce document est rédigé en « Facile à lire et à comprendre », méthode européenne permettant une accessibilité des informations aux personnes déficientes intellectuelles, dans tous les domaines de la vie. Ce document a été rédigé par le groupe FALC de l'Adapei 45.



European Easy-to-read Logo : Inclusion Europe



Adapei 45

Les papillons blancs du Loiret

Affiliée à l'Unapei, reconnue d'utilité publique, décret du 30 Août 1963

Mise en page réalisée par Alexane Renault, chargée de communication et événementiel

Le projet associatif a été financé par



agefiph

ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées